

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÈTRE - PÈBRE - QUÉRY - TIFALLA - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. BURLIER à M. PÈBRE  
M. MAZÈRE à Mme REGRENIL  
Mme OLIVIER à M. FONTAINE  
Mme PROUX à M. ZIAT  
M. MATHA à M. ISSARD  
Mme EL HARMOUCHI à Mme RAFIK  
M. BANIZETTE à Mme LAMAURE  
M. GUIBRETEAU à M. GERGAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	26
Date de convocation :	25/06/2024

**ABSENT EXCUSÉ :** M. DEVAUTOUR

**ABSENTS :** M. DUMORTIER - Mme EL BASRI

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme RAFIK

**DÉLIBÉRATION 2024-07-17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Transformation poste ATSEM

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-8 et L332-14,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à un départ en retraite, il convient de transformer un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques ou du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Suite à une dernière organisation du service éducation, le temps de travail des postes d'ATSEM, bien qu'annualisés, sont calibrés à hauteur de 32h/semaine.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la création des postes du cadre d'emploi des adjoints techniques ou du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps non-complet (32h/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et résumée ci-après :

SITUATION	
NOMBRE	POSTES À CRÉER AU 1 <sup>ER</sup> AOÛT 2024
1	Les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques
1	Les grades du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Les postes non pourvus seront supprimés à l'issue de la procédure de recrutement.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2024,

La commission Finances - Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2024.

AR Prefecture

016-211601661-20240701-2024\_07\_17-DE  
Reçu le 03/07/2024

Transformation poste d'Agent d'entretien des locaux et d'animation périscolaire

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-8 et L332-14,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à un départ en disponibilité, il convient de transformer un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non-complet (poste annualisé à hauteur de 22h/semaine) à compter du 1er août 2024.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la création des postes du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps non-complet (22h/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 et résumée ci-après :

<b>SITUATION</b>	
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES À CRÉER AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024</b>
1	Les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques

Les postes non pourvus seront supprimés à l'issue de la procédure de recrutement.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2024,

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2024.

Transformation poste de Responsable bâtiment

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-8 et L332-14,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite au départ du responsable bâtiment dans le cadre d'une mutation, il convient de transformer le poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 2 juillet 2024.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la création des postes du cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet à compter du 2 juillet 2024 et résumée ci-après :

<b>SITUATION</b>	
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES À CRÉER AU 2 JUILLET 2024</b>
1	Les grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise

Les postes non pourvus seront supprimés à l'issue de la procédure de recrutement.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

AR Prefecture

016-211601661-20240701-2024\_07\_17-DE  
Reçu le 03/07/2024

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2024,

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2024.

Transformation poste aux Espaces Verts

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-8 et L332-14,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la démission d'un agent sur le service Espaces Verts, il convient de transformer le poste permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 2 juillet 2024 afin de pourvoir à son remplacement.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la création des postes du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet à compter du 2 juillet 2024 et résumée ci-après :

<b>SITUATION</b>	
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES À CRÉER AU 2 JUILLET 2024</b>
1	Les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques

Les postes non pourvus seront supprimés à l'issue de la procédure de recrutement.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2024,

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2024.

Création poste Agent d'entretien des locaux et d'animation périscolaire

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-8 et L332-14,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de stagiairiser un agent en contrat depuis 2020. Pour ce faire, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non-complet (poste annualisé à hauteur de 22h/semaine) à compter du 2 juillet 2024.

Le poste non permanent, actuellement occupé par l'agent concerné, sera automatiquement supprimé à son terme soit le 26/08/2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non-complet (22h/semaine) à compter du 2 juillet 2024 et résumée ci-après :

<b>AR Prefecture</b>
016-211601661-20240701-2024_07_17-DE Reçu le 03/07/2024

<b>SITUATION</b>	
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTE À CRÉER AU 2 JUILLET 2024</b>
1	Adjoint technique territorial

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2024,

La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

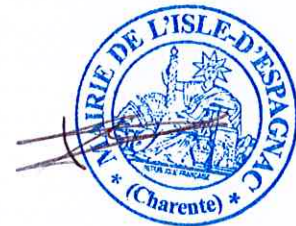
- **APPROUVE** la création des postes telles que résumées ci-après :

<b>SITUATION</b>	
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES À CRÉER AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024 (32h/semaine)</b>
1	Les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques
1	Les grades du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES À CRÉER AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024 (22h/semaine)</b>
1	Les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES À CRÉER AU 2 JUILLET 2024</b>
1	Les grades du cadre d'emploi des agents de maîtrise
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTES À CRÉER AU 2 JUILLET 2024</b>
1	Les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques
<b>NOMBRE</b>	<b>POSTE À CRÉER AU 2 JUILLET 2024 (22h/semaine)</b>
1	Adjoint technique territorial

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre  
 Pour extrait conforme,  
 Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 2 juillet 2024  
 Monsieur le Maire



AR Prefecture

016-211601661-20240701-2024\_07\_17-DE  
 Reçu le 03/07/2024